

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

**DÉCRET N° 2019 – 169 DU 03 JUILLET 2019**

portant nomination des membres du Conseil d'administration du Centre de prise en charge médicale intégrée du nourrisson et de la femme enceinte atteints de drépanocytose.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractère social, culturel et scientifique ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2016-426 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé ;
- vu** le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2010-263 du 11 juin 2010 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Centre de prise en charge médicale intégrée du nourrisson et de la femme enceinte atteints de drépanocytose, tel que modifié ;
- sur** proposition du Ministre de la Santé,
- le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 03 juillet 2019,

**DÉCRÈTE**

**Article premier**

Sont nommées membres du Conseil d'administration du Centre de prise en charge médicale intégrée du nourrisson et de la femme enceinte atteints de drépanocytose, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Enagnon Péta AKOGBETO**, représentant du Ministère de la Santé ;

- madame **Olola VIEYRA MIFSUD**, représentante de la Présidence de la République ;
- madame **Alice MASSIM OUALI AFFO**, représentante du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- monsieur **Spéro HOUNKPATIN**, représentant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- monsieur **Etienne B. ZANNOU**, représentant du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance ;
- monsieur **Koffi Alexandre SOSSOU**, Directeur du Centre national hospitalier et universitaire Hubert Koutoukou **MAGA** ;
- madame **Christelle Nathalie VIHO**, représentante de l'Association des parents des patients du Centre.

## Article 2

Monsieur **Enagnon Péta AKOGBETO** est nommé président du Conseil d'administration.

## Article 3

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de trois (3) ans et court à compter de la date de leur installation.

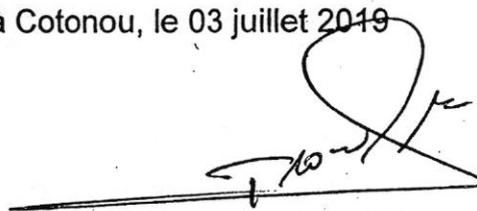
## Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 03 juillet 2019

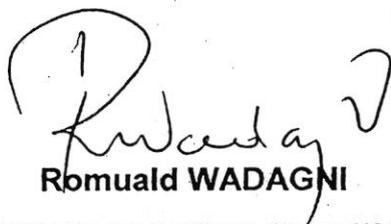
Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



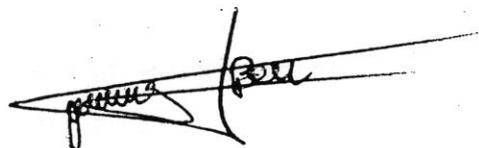
**Patrice TALON**

Le Ministre de la Santé,

Le Ministre de l'Économie  
et des Finances,



**Romuald WADAGNI**



**Benjamin Ignace B. HOUNKPATIN**

**AMPLIATIONS :** PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; HCJ : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; MEF : 2 ; MS : 2 ; AUTRES MINISTERES : 20 ; SGG : 4 ; INTERESSES : 7 ; JORB : 1.